



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 25 octobre 2007.

Séance ouverte à 20 h 30.

Présents : -Pour la municipalité : Me Rouzaud (Conseillère).
-Pour les parents : Mes Laurent, Boissière, Dougère et Chêne ; M. Brochier (titulaires).
-Pour les enseignants : Mes Guyot, Perrussel et Thimonier ; M. Amblard, Lagrange (Dir.).
-Dden : Me Roger.
Excusés : -IEN : Me Leroux.
-Enseignants : Me Commarmond, M. Seraut.
-Municipalité : M. Sachon (resp. services techniques).

Ordre du jour :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école. | <i>Pour vote</i> |
| 2- Rentrée 2007 : organisation pédagogique. | <i>Pour information</i> |
| 3- Rentrée 2007 : fonctionnement matériel et financier. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Rentrée 2007 : travaux et aménagement de l'école. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 5- Projet d'école 04/08 et 08/12. | <i>Pour information</i> |
| 6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties. | <i>Pour consultation et accord</i> |
| 7- Coopérative scolaire : bilan, prévisions. | <i>Pour avis et accord</i> |
| 8- Questions des parents. | |

Préambule :

- Me **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 26 juin 2007.**
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 12 octobre 2007. La participation a été de **66,7 %** (+ 13 points par rapport aux élections 2006). Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (113 sur 120 votes pour 180 électeurs inscrits) :

Titulaires : Me **Laurent** (CP), M. **Brochier** (CP/CE1), Mes **Chêne** (CE1/CE2), **Boissière** (CE2/CM1), **Dougère** (CM1/CM2).

Suppléants : M. **Truant** (CP), Mes **Furin** (CP/CE1), **Asquin** (CE1/CE2), **Bastit** (CE2/CM1), **Techens** (CM1/CM2).

Un trombinoscope est prévu par les parents délégués pour affichage.

1-Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours n'ayant fait l'objet d'aucune demande de modification et aucun point administratif nouveau ne nécessitant un ajout, M. Lagrange propose qu'il soit reconduit pour cette année en l'état.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

M. Lagrange propose en outre de créer une commission afin de reformuler le dit règlement. M. Lagrange précise qu'il trouve celui-ci peu lisible et peu parlant : il aimerait s'inspirer du règlement conçu par le collège qui se présente de façon tripartite (parents/élèves/enseignants) et notifierait clairement les droits et devoirs de chacun. Il pense que de cette manière les différents partenaires se sentiront encore plus investis dans la vie de l'école. Cette commission serait composée de parents, d'élus, du dden et d'enseignants. Elle aurait pour but de remanier le règlement actuel dans la limite du règlement départemental. M. Brochier (parent), Me Roger (dden), Me Guyot et M. Lagrange (enseignants) se portent volontaires pour faire partie de cette commission.

Le règlement actuel n'ayant pas été modifié, celui distribué à chaque famille en début d'année est valide. M. Lagrange propose donc de ne pas redistribuer ce document. Il rappelle que le règlement départemental des écoles est consultable à l'école (sur demande) et sur le site de l'Inspection Académique.

2- Rentrée 2007 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Les enseignants titulaires sont toujours les mêmes, à savoir : **Me Perrussel, Me Guyot, Me Commarmond** (Remplacante rattachée à l'école), **M. Lagrange (directeur), M. Amblard et M. Bellynck**. M. Bellynck, actuellement en mi-temps annualisé est remplacé par **Mlle Thimonier** ; il reprendra sa classe le 28 janvier 2008. Le quart de décharge de M. Lagrange est assuré cette année par un Professeur des Ecoles en formation (2^{ème} année) : **M. Seraut**. M. Lagrange informe le conseil que, du fait de sa formation, M. Seraut **sera absent**, mais normalement remplacé, **au moins 8 mardis dans l'année** : il espère que la même personne sera affectée à son remplacement pour garder une certaine continuité pédagogique et permettre l'accompagnement à la piscine (sinon, M. Lagrange emmènera les enfants à la piscine **sur son temps de décharge !**). Les représentants des parents font remarquer que ce système ne permet que d'avoir des enseignants « bon marché » et demandent à ce que cette remarque soit notée dans le compte-rendu.

b) Les enfants :

Les effectifs actuels **sont strictement conformes** aux prévisions de l'année dernière soit **120 élèves inscrits et présents**. La répartition s'effectue de la manière suivante :

- **CP :** **24 élèves.**
- **CP/CE1 :** **23 élèves (8 + 15).**
- **CE1/CE2 :** **22 élèves (10 + 12).**
- **CE2/CM1 :** **25 élèves (8 + 17).**
- **CM1/CM2 :** **26 élèves (6 + 20).**

Les prévisions pour la rentrée 2008 sont de 122 élèves. Me Boissière demande si les classes vont passer à l'identique ? Les enseignants répondent que cela ne sera pas possible du fait que 6 CM1 se trouvent dans la classe de Mlle Thimonier. Cela permettra en outre de pouvoir ajuster les groupes au mieux de l'intérêt des enfants. Si les effectifs se maintiennent, il y aura par contre un CP et un CE1 purs.

c) Les activités :

Tous les enseignants se sont engagés dans l'Usep cette année encore. Les enseignants réfléchissent quant à leur engagement futur et rappelle que pour des raisons pratiques, il est nécessaire que tous les enfants de l'école adhèrent à l'Usep.

Le cross, première rencontre de l'année, aura lieu mardi 20 novembre 2007 (matin) sur le plateau sportif de St Germain sur L'Arbresle.

Les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 vont cette année à la piscine : les CP et CP/CE1 les **lundis à 8 h 30 précises** tout au long de l'année et les CE1/CE2 **les mardis à 8 h 30 précises** jusqu'aux vacances de février, les grandes sections de maternelle prenant le relais à cette date. Les enseignants rappellent qu'il est important que les enfants concernés soient présents à **8 h 20 ces jours-là !**

L'anglais est enseigné, après quelques péripéties, **en CE2 par M. Amblard** (qui poursuit sa formation certains mercredis, remplacé par un enseignant si jour d'école) et **en CM par Me Châtelain**, intervenante en langue, dans la mesure de ¾ d'heure par semaine et par classe **les jeudis après-midi**. **M. Lagrange**, dans le cadre d'échanges de service assure **une initiation pour les CE1**.

Dans le cadre d'une convention signée avec le **CFMI** (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 accueillent cette année tous les jeudis après-midi **deux étudiants de première année**. Ils interviennent dans chaque classe, dans le cadre d'un projet établi avec l'enseignant, pendant environ 20 mn et sont en situation d'observation le reste du temps.

Une intervention par un **professeur de physique** est à l'étude pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sur les thèmes **Astronomie et mythologie/Les étoiles et le système solaire**. Elle aurait lieu plusieurs vendredis après-midi pendant 30 à 45 minutes. Cette intervention est bénévole et amicale.

Cette année, Me Perraud et Me Bezin tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le conseil les en remercie.

d) Divers :

M. Lagrange suit actuellement un stage pour être « Maître relais pour l'accueil des enfants handicapés » (2 jours en octobre et 2 jours en janvier). Sur la demande de M. Javaudin, Inspecteur d'Académie, il informe que pour tout renseignement sur la scolarisation d'enfant handicapé, les parents peuvent contacter **M. Georges Blanc, Maître Référent, au collège de Châtillon d'Azergues au 04 72 54 83 80 poste 147 ou 06 23 67 88 94**

3/4 Fonctionnement et travaux.

M. Lagrange propose que les points 3 et 4 soient traités en même temps.

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les travaux et achats effectués en fin d'année dernière :

- **2 arbres plantés dans la cour** (un de ces arbres est mort : son remplacement est prévu mais à un autre endroit).
- **2 tables pour la BCD : ce qui permet dorénavant la tenue du conseil au sein de l'école.**

Les enseignants tiennent à signaler une nouvelle fois les excellentes relations entre l'école et la municipalité ainsi que l'intérêt que celle-ci porte aux écoles publiques et aux enseignants de la commune.

Les enseignants demandent si la salle pluridisciplinaire ne peut pas être totalement dévolue à l'école. Me Rouzaud répond que dans l'immédiat cela n'est pas possible mais que cette question sera étudiée lorsque la réhabilitation du centre de formation sera terminée. Pour l'instant il est convenu que cette salle peut être utilisée pour les arts plastiques et pour ranger le matériel.

Quelques demandes de travaux et achats seront faites directement en mairie.

Les parents signalent que l'éclairage côté parking est défectueux. Me Rouzaud note et signale que les éclairages subissent des dégradations régulières. Les enseignants informent d'autre part que l'école « reçoit » des visiteurs régulièrement les week-ends et qu'ils trouvent parfois les lundis matins des objets variés laissés par ces intrus. La municipalité en a conscience mais peut difficilement intervenir.

Les parents et les enseignants font remarquer une nouvelle fois le non respect des consignes de stationnement devant l'école et appelle au civisme des personnes pour éviter tout risque d'accident.

M. Lagrange informe la municipalité que les transports scolaires ayant lieu plus tard le soir (départ 17 h 05 de l'école), les enfants prenant le car sont inscrits à l'étude ce qui va automatiquement entraîner une seconde étude chaque soir. Cela pose un problème en particulier les mercredis matins travaillés car le car ne part qu'à 12 h alors que l'école se termine à 11 h 30.

5- Projet d'école.

Le projet d'école en cours est dans sa dernière année et en cours d'évaluation. De ce fait, aucun avenant ne sera proposé cette année. Le prochain projet sera mis en place au cours de cette année. Des pistes de travail sont à l'étude.

6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties.

Classe transplantée : il n'y aura pas de classe transplantée en élémentaire cette année. Pour l'année scolaire prochaine, deux classes envisagent une classe blanche (de neige) : projet à l'étude.

Chorale : la chorale se produira le 8 décembre pour le téléthon. Les modalités ne sont pas encore fixées et les parents seront tenus informés dès que possible. M. Amblard et Me Guyot partiront en stage chorale (2^{ème} partie) afin de consolider le projet chorale de l'école. D'autres « concerts » seront organisés (3^{ème} âge, parents, etc.) dans l'année et les enseignants aimeraient pouvoir réaliser un CD.

Cinéma : l'école poursuit sa collaboration avec le CCA de Sain-Bel. Comme l'année dernière, **toutes les classes iront au cinéma à pied** ce qui permet de ramener le coût total de 5,30 à 3,00 € par enfant et par séance. **Le coût étant peu élevé pour ces séances, une participation de 1 € par enfant sera demandée aux familles par séance.** A la demande de l'APE, la demande d'argent sera regroupée pour plusieurs séances pour éviter une sollicitation trop fréquente.

Sorties : elles ne sont pas encore programmées en ce début d'année. Les enseignants ont bien noté les demandes des parents de sorties « variées » et plus fréquentes. Ils rappellent qu'ils sont prêts à répondre à ces attentes mais que ces sorties doivent correspondre à un projet pédagogique et que leur coût est de plus en plus important et ne permet donc pas de les multiplier. Me Laurent informe le conseil que **l'APE reverse cette année 30 € par enfant** pour ces sorties. Une demande est faite aux parents d'une aide dans la recherche de spectacles ou d'activités, les propositions étant tellement nombreuses et variées qu'il est difficile de s'y retrouver.

7- Coopérative scolaire : bilan et prévisions.

La participation volontaire des parents cette année s'élève à 220 € : les enseignants les en remercient. M. Lagrange rappelle que les comptes de l'OCCE sont consultables à l'école. Des informations régulières sur la gestion seront communiquées aux parents.

8- Questions des parents

Suite à une baisse d'effectif, l'école du Petit Prince pourrait subir une fermeture l'année prochaine, ce qui pourrait entraîner des problèmes dans l'avenir pour l'école des Sources. Les parents demandent si des solutions peuvent être trouvées pour valoriser les écoles publiques de Savigny et éviter la fuite des élèves vers d'autres écoles, en particulier l'école privée.

M. Lagrange rappelle que la comptabilisation actuelle des 2 ans à l'école maternelle ne peut qu'engendrer des problèmes d'effectif et entraîner l'inscription d'enfants dans les écoles privées. Il estime qu'une école publique n'a pas à faire de « publicité », comme il est souvent fait dans les écoles privées, et ne veut pas entrer dans un système de surenchère qui pourrait être néfaste aux bonnes relations entre les différents partenaires de Savigny. Les parents interviennent et font remarquer qu'il ne s'agit pas de publicité mais d'information. Ils font remarquer qu'en consultant les différents médias, on a l'impression qu'il n'y a qu'une école à Savigny : l'école St Martin !

M. Lagrange convient en effet que cette « concurrence », qu'il juge d'ailleurs **déplacée et incorrecte**, oblige l'école des Sources à mieux informer et plus communiquer avec les familles et au-delà avec les concitoyens de Savigny sur ce qui se fait à l'école. Cela se fait par le biais du site Internet (<http://ecole.savigny69.free.fr>), du journal municipal, du journal « Le Progrès » (rarement), etc, **mais sûrement pas assez pour notre époque tournée vers la communication**. Le fait est que la gestion de ces médias est très difficile, **l'école ne bénéficiant pas ou peu d'aide extérieure**, et que l'information ne reflète pas tout ce qui se fait à l'école. Les parents d'élèves proposent leur aide pour la gestion du site. M. Lagrange note et contactera les parents pour étudier comment améliorer cet outil de communication **qui doit rester avant tout un outil pédagogique, géré par les élèves et les enseignants, et non de propagande**. Contact sera pris avec quelques parents pour étudier comment développer cet aspect du site.

M. Lagrange soumet à la municipalité **la reprise en main des inscriptions** : actuellement, par habitude, l'inscription se fait directement à l'école. **Dans les textes officiels, les enfants scolarisables doivent être dans un premier temps inscrits en Mairie qui les oriente ensuite vers les écoles publiques du secteur, en l'occurrence L'école du petit prince et L'école des Sources**. Le **passage en mairie ne se faisant pas, nombre d'enfants s'orientent vers l'école privée** par choix souvent mais parfois par désinformation ou « bruits de couloir » ! **M. Lagrange demande donc à la municipalité de revoir ce fonctionnement d'autant plus qu'avec la mise en place de Base-Elève, outil de gestion nationale des élèves, il sera difficile au directeur d'inscrire les élèves sur l'accès réservé à la municipalité.**

Les enseignants ont toutefois conscience des inquiétudes des parents pour nos écoles et les partagent. Décision est donc prise de rechercher des moyens de communication pour informer toutes les personnes concernées des activités de notre école.

La séance est levée à 23 h 45.

Le secrétaire de séance : Me Guyot

Le président : M. Lagrange